



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCAJPI_2025_0224

Défense devant le Tribunal Judiciaire suite
à l'assignation de la Ville en exécution
d'un protocole transactionnel

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2024-65 du 3 juin 2024,

Considérant que le 18 juin 2025, la Société LES FILS DE MADAME GERAUD a assigné la Ville devant le Tribunal Judiciaire de Lille, en exécution de la dernière annuité, déjà versée, du protocole conclu avec la société GERAUD le 11 mars 2020, avec intérêts moratoires pour retard de paiement.

Considérant qu'il convient de défendre à cette action.

DECIDONS

- de défendre la Ville devant le Tribunal Judiciaire de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Pierre-Olivier GUILMAIN, Avocat, 21 rue Pasteur, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, titulaire du marché 24-145 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 980 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUL. 2025**

Envoyée en Préfecture le **15 JUL. 2025**
Publiée sur le site de la Ville le **15 JUL. 2025**

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_224

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/07/2025

Objet : Défense Tribunal judiciaire suite à l'assignation de la Ville en exécution d'un protocole transactionnel

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 15/07/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0224 - D_fense TJ suite _ assignation Ville protocole transactionnel.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250715-DAJI_D2025_224-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/07/2025

